

CRI 1730 L - Introduction à la victimologie

Enseignante: Andreea Ioana Zota

✉ andreea.ioana.zota@umontreal.ca

📅 Disponible sur rendez-vous

📅 Hiver 2023, Lundi à 13h à 14h30

📍 Local 3110_697A Campus Laval

Cours à modalité mixte

Descripteur du cours

Le rôle des victimes dans la dynamique du crime et dans l'administration de la justice. Les conséquences de la victimisation. La réparation des préjudices. L'intervention psychosociale auprès des victimes.

Objectifs généraux du cours

- Faire connaissance de la victimologie;
- Comprendre les problématiques que vivent les victimes d'actes criminels, le développement des politiques sociales et criminelles en faveur des victimes et l'émergence de droits et de services répondant à leurs besoins;
- Comprendre les enjeux contemporains comme la justice réparatrice et l'égalité entre les droits des victimes et ceux des contrevenants.

Objectifs spécifiques du cours

- Définir la victimologie, expliquer et de comprendre l'évolution des enjeux qui caractérisent ce domaine;
- Connaître et comprendre les concepts clefs au domaine de la victimologie;
- Connaître et comprendre le rôle de la victime dans le système de justice;
- Connaître et analyser les outils de mesure de la victimisation;
- Expliquer et analyser les politiques sociales et législations concernant les victimes d'actes criminels;
- Connaître et comprendre les conséquences possibles d'un acte criminel pour la victime directe et indirecte;
- Connaître et analyser les besoins des victimes ainsi que les services et programmes qui leur sont disponibles.

Approche pédagogique

Ce cours suit le format d'une **classe inversée**. La classe inversée est une approche pédagogique selon laquelle une première exposition à la matière s'effectue de manière autonome (**Bloc 1**) préalablement au cours en présentiel (**Bloc 2**).

La partie préparatoire comporte plusieurs activités d'apprentissage telles que le visionnement de cours enregistrés, la lecture d'articles et la rédaction de synthèses. La partie en présentiel permet d'approfondir les connaissances acquises à la partie préparatoire par le biais d'échanges entre l'enseignant et les pairs.

Chaque cours de 3 heures est divisé en **deux parties de 90 minutes**:

Le **Bloc 1** consiste au visionnement de cours asynchrones, à la lecture d'articles et à la rédaction de synthèses en vue des séances en présentiel.

Le **Bloc 2** consiste à la participation aux discussions en présentiel permettant d'approfondir la matière acquise au **Bloc 1**.

Les séances en présentiel se tiendront les lundis de 13h00 à 14h30. Les cours enregistrés seront disponibles sur la plateforme Panopto **au moins 48 heures** avant les séances en présentiel.

Le cours pourrait s'étirer exceptionnellement jusqu'à 15h00 lorsque des conférenciers(ères) seront invités. Les étudiants seront avisés par StudiUM des changements au cours et des modifications éventuelles au programme s'il y a lieu.

Lecture obligatoire

📖 Wemmers, J.-A. (2017). Victimologie: Une perspective canadienne. [Les Presses de l'Université de Québec](#).

📄 À vous procurer avant le début du cours à la [librairie](#) du Campus Laval ou [en ligne](#). Le format papier coûte 63 \$, le format ePub ou PDF coûtent 43,99 \$ (taxes non incluses).

Évaluations des apprentissages

1. Participation: 10%

Avant chaque cours, vous devrez préparer **2 questions** portant sur la matière pour l'enseignante ou le(la) conférencier(ère). Ces questions seront discutées lors de la séance en présentiel.

Les questions doivent être partagées sur Studium dans le forum du cours afin que le groupe puisse en prendre connaissance avant la séance en présentiel.

📅 Date limite: Les dimanches avant 13h, à partir du 15 janvier.

2. Papiers de synthèse hebdomadaires: 50%

Avant chaque cours, vous devez rédiger un papier de synthèse **de maximum 1 page chacun** (excluant les références bibliographiques) basé sur la capsule vidéo, les notes de cours et les lectures de cette semaine.

Chaque note compte pour 5% de la note finale. La correction se fait sur l'échelle suivante: ✓ - (60%), ✓ (80%), ✓ + (100%). Vous avez 10 papiers de synthèse à écrire.

⚡ Veuillez sauvegarder les fichiers de la manière suivante « NOM_Prenom_cours#.docx » et déposer vos documents dans Studium.

Tout travail remis dans le cadre de ce cours doit respecter les règles bibliographiques du [Style APA](#). Pour les règles relatives à la présentation matérielle (page de présentation, numérotation des pages, police de caractères, etc.), se référer aux normes APA.

☑ Date limite: Les dimanches avant 13h, à partir du 15 janvier. Aucun travail ne sera accepté après la date limite.

3. Examen final: 40%




Cet examen comporte des questions vrais ou faux, à choix multiples, à court développement et des questions de type « complétez la phrase ». L'examen final porte sur la matière vue durant l'ensemble de la session. Il faudra être capable de faire des liens avec l'ensemble du cours.

Grille de conversion des pourcentages




Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4.3	A+		90
4	A	Excellent	85
3.7	A-		80
3.3	B+		77
3	B	Très bon	73
2.7	B-		70
2.3	C+		65
2	C	Bon	60
1.7	C-		57
1.3	D+		54
1	D	Passable	50
0	E	Échec	moins de 50

Déroulement du cours¹




9 janvier – cours 1

-  L'évolution de la notion de la victime de l'acte criminel: **capsule vidéo**
-  Victimologie: Chapitre 1
-  Séance d'introduction en classe




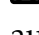
16 janvier – cours 2

-  Histoire de la victimologie: **capsule vidéo**
-  Victimologie: Chapitre 2
-  Séance de discussion en classe




23 janvier – cours 3

-  Les enquêtes sur la victimisation: **capsule vidéo**
-  Victimologie: Chapitre 3
-  Séance de discussion en classe

30 janvier – cours 4




-  L'impact de la victimisation: **capsule vidéo**
-  Victimologie: Chapitre 4
-  Visionner [Femmes victimisées et criminalisées](#) par Alexis Marcoux Rouleau, candidat au doctorat en criminologie
-  Séance de discussion en classe

6 février – cours 5





-  La victimologie théorique: **capsule vidéo**
-  Victimologie: Chapitre 5
-  Séance de discussion en classe

¹Ce plan peut faire l'objet de modifications.

13 février – cours 6




-  Les besoins des victimes et la victimisation secondaire: **capsule vidéo**
-  Victimologie: Chapitre 6
-  Séance de discussion en classe

20 février – cours 7




-  Les droits des victimes: **capsule vidéo**
-  Victimologie: Chapitre 7
-  Visionner le documentaire [T'as juste à porter plainte](#)
-  Séance de discussion en classe

27 février – Semaine de lecture




6 mars – cours 8

-  L'aide aux victimes: **capsule vidéo**
-  Victimologie: Chapitre 8
-  Séance de discussion en classe




13 mars – cours 9

-  L'indemnisation: **capsule vidéo**
-  Victimologie: Chapitre 9
-  Conférencier invité en classe: Sénateur Pierre-Huges Boisvenu


20 mars – cours 10

-  La participation des victimes: **capsule vidéo**
-  Victimologie : Chapitre 10
-  Séance de discussion en classe


27 mars – cours 11

-  La justice réparatrice centrée sur la victime: **capsule vidéo**
-  Victimologie: Chapitre 11
-  Conférencière invitée en classe: Me Marika Lachance Quirion

3 avril – cours 12

 L'intégration des victimes à la justice pénale: **capsule vidéo**

 Victimologie: Chapitre 12

 Séance de préparation à l'examen final en classe

10 avril – Congé de Pâques

 Pas de cours

17 avril – Examen final

Références bibliographiques²

Balde, R., & Wemmers, J.-A. (2021). Perceptions of justice and victims of crimes against humanity in Guinea. *International Review of Victimology*, 27(2), 138–161. <https://doi.org/10.1177/0269758020929221>

Bassiouni, M. C. (2006). International Recognition of Victims' Rights. *Human Rights Law Review*, 6(2), 203–279. <https://doi.org/10.1093/hrlr/ngl009>

Bitti, G. (2011). Les victimes devant la Cour pénale internationale. Les promesses faites à Rome ont-elles été tenues ? *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2(2), 293–341. <https://doi.org/10.3917/rsc.1102.0293>

Bungardean, A., & Wemmers, J.-A. (2017). Les femmes victimes de violence conjugale à la marge du système pénal : l'engagement 810 du Code criminel. *Criminologie*, 50(2), 189–201. <https://doi.org/10.7202/1041704ar>

Charland-Finaldi, F., & Wemmers, J.-A. (2017). Victime ou pas ? Le vécu des proches des personnes ayant commis un crime grave médiatisé. *Porte Ouverte*, 29(2), 17–19.

Christie, N. (1986). The Ideal Victim. In E. A. Fattah (Ed.), *From Crime Policy to Victim Policy: Reorienting the Justice System* (pp. 17–30). Palgrave Macmillan UK. https://doi.org/10.1007/978-1-349-08305-3_2

Cotter, A. (2021). La victimisation criminelle au Canada, 2019. *Juristat, Statistique Canada*, No 85-002-X, 40.

Cyr, K., Chamberland, C., Clément, M.-È., Wemmers, J.-A., Collin-Vézina, D., Lessard, G., Gagné, M.-H., & Damant, D. (2017). The impact of lifetime victimization and

²Lectures facultatives.

polyvictimization on adolescents in québec: Mental health symptoms and gender differences. *Violence and Victims*, 32(1), 3–21. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.VV-D-14-00020>

Doak, J. (2008). *Victims' Rights, Human Rights and Criminal Justice: Reconceiving the Role of Third Parties*. Bloomsbury Publishing.

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019). Les facteurs favorisant la violence : le traumatisme intergénérationnel et multigénérationnel. In *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* (Vol. 1a, pp. 461–443).

Erentzen, C., Schuller, R. A., & Gardner, R. C. (2021). Model Victims of Hate: Victim Blaming in the Context of Islamophobic Hate Crime. *Journal of Interpersonal Violence*, 36(11-12), 5422–5445. <https://doi.org/10.1177/0886260518805097>

Hall, M. (2016). Plaidoyer pour des mesures de réparation pour les victimes de crimes contre l'environnement. *Criminologie*, 49(2), 141–175. <https://doi.org/10.7202/1038420ar>

Ibrahim, D. (2020). Public perceptions of the police in Canada's provinces, 2019. *Juristat: Canadian Centre for Justice Statistics*, 4–30.

Laing, L. (2017). Secondary Victimization: Domestic Violence Survivors Navigating the Family Law System. *Violence Against Women*, 23(11), 1314–1335. <https://doi.org/10.1177/1077801216659942>

Leclerc, M.-È., Delisle, C., & Wemmers, J.-A. (2017). *Évaluation et traitement du stress traumatique chez les victimes d'actes criminels* (p. 32). Recherche en bref: Réseau de la justice pour les victimes, Centre international de criminologie comparée.

Lussier, A., & Wemmers, J.-A. (2017). Intervenir sur la victimisation des femmes vivant avec une déficience intellectuelle dans le but de réduire la délinquance. *Porte Ouverte*, 29(1), 16–18.

Lussier, A., Wemmers, J.-A., & Cyr, K. (2016). *La polyvictimisation : Qu'est-ce que c'est et quels sont les impacts sur l'intervention ?* (p. 19).

Miers, D. (1989). Positivist Victimology: A Critique. *International Review of Victimology*, 1(1), 3–22. <https://doi.org/10.1177/026975808900100102>

Morissette, M., & Wemmers, J.-A. (2016). L'influence thérapeutique de la perception de justice informationnelle et interpersonnelle sur les symptômes de stress post-traumatique des victimes de crimes. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 58(1), 31–55. <https://doi.org/10.3138/cjccj.2014.F03>

- Sheley, E. L. (2016). Victim Impact Statements and Expressive Punishment in the Age of Social Media. *Wake Forest Law Review*, 52.
- Van Camp, T., & Wemmers, J.-A. (2016). Victims' Reflections on the Protective and Proactive Approaches to the Offer of Restorative Justice: The Importance of Information. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 58(3), 415–442. <https://doi.org/10.3138/cjccj.2015.E03>
- Van Camp, T., & Wemmers, J.-A. (2011). La justice réparatrice et les crimes graves. *Criminologie*, 44(2), 171–198. <https://doi.org/10.7202/1005796ar>
- Wemmers, J.-A. (2012). Victims' rights are human rights: The importance of recognizing victims as persons. *Temida*, 15(2), 71–83. <https://doi.org/10.2298/TEM1202071W>
- Wemmers, J.-A. (2017). *Victimologie: Une perspective canadienne*. Les Presses de l'Université de Québec.
- Wemmers, J.-A. (2018). Reparation, Decolonization and International Law: The healing role of reparation. *Discussion: Do Colonists Owe Their Former Colonies Reparations?*, <https://harvardilj.org/wp-content/uploads/sites/15/Wemmers-Reparations.pdf>.
- Wemmers, J.-A., Cyr, K., Chamberland, C., Lessard, G., Collin-Vézina, D., & Clément, M.-E. (2018). From Victimization to Criminalization: General Strain Theory and the Relationship Between Poly-victimization and Delinquency. *Victims & Offenders*, 13(4), 542–557. <https://doi.org/10.1080/15564886.2017.1383958>
- Wemmers, J.-A., Manikis, M., & Sitoianu, D. (2017). *Le dédommagement dans le contexte de la justice pénale* (p. 29).
- Wemmers, J.-A., Parent, I., & Lachance Quirion, M. (2022). Restoring victims' confidence: Victim-centred restorative practices. *International Review of Victimology*, 02697580221128830. <https://doi.org/10.1177/02697580221128830>

Renseignements utiles

Nous vous invitons à consulter [le site web](#) de l'École de criminologie et [le guide étudiant](#) de votre programme. Nous vous invitons aussi à consulter [le règlement pédagogique](#) des études du premier cycle.

Bibliothécaire

N'hésitez pas à profiter des services de David Patenaude, bibliothécaire disciplinaire spécialisé en criminologie. Vous pouvez le rejoindre à son bureau (local 3019 de la

Bibliothèque des lettres et sciences humaines, Pavillon Samuel-Bronfman) ou lui envoyer un courriel (david.patenaude.1@umontreal.ca). M. Pantenaude met aussi à la disposition des étudiants une [Formation en méthodologie](#), point de départ idéal pour toute recherche documentaire en criminologie.

Tout travail remis dans le cadre de ce cours doit respecter les règles bibliographiques du [Style APA](#). Pour les règles relatives à la présentation matérielle (numérotation des pages, police de caractères, etc.), se référer aux normes APA.

Besoin d'écoute? Situation de détresse?

L'école de criminologie a mis en place une [Boîte à outils pour la gestion du stress](#) conçue pour vous soutenir en regard du stress que vous pourriez vivre durant vos études et vous offrir des outils afin de mieux y faire face.

Vous pouvez faire appel à plusieurs lignes d'écoute. Tous les liens sont rassemblés sur [cette page](#). Les étudiants ont accès à un service [24 heures/7 jours](#) offert par l'Alliance pour la santé étudiante au Québec. Le numéro est le suivant : 1-833-851-1363. Vous pouvez aussi faire appel à une sentinelle. La sentinelle est un(e) employé(e) de l'UdeM, formé(e) et disponible pour vous accueillir, vous écouter et vous orienter vers les bonnes ressources. Le service est entièrement confidentiel et est offert en plusieurs langues. Le bottin des sentinelles se trouve [ici](#).

Règlements pédagogiques

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'un mode d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de ce mode en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir [le formulaire](#) et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme.

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les sept jours suivant l'absence.

Le doyen détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire disponible dans [le Centre étudiant](#) et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme.

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter [ce site web](#) et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.